



PIZZORNO
ENVIRONNEMENT



PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU

PREMIER SEMESTRE 2012

ACTIVITE DU GROUPE

(Article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier)

* * *

I / Données chiffrées, description de l'activité du groupe, évènements importants au cours du premier semestre 2012.

II / Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2012.

III / Perspectives pour le second semestre 2012.

IV / Principales transactions entre parties liées.

I / DONNEES CHIFFREES, DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE, EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2012

A) CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2012, le montant du chiffre d'affaires, tel qu'il résulte des comptes condensés présentés sous forme consolidée, s'élève à la somme de 100,037 M€ alors qu'il s'établissait à la somme de 95,033 M€ pour la période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2011. Le Groupe connaît ainsi une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 5,30 % par rapport au premier semestre 2011.

Au cours du premier semestre 2012, l'ensemble des métiers ont contribué à la croissance du Groupe, à savoir :

- Le chiffre d'affaires externe du 1^{er} semestre 2012 du secteur "PROPRETE", qui demeure l'activité prépondérante du Groupe, s'établit à 77,621 M€ (contre 73,624 M€ au 1^{er} semestre 2011), ce qui représente une progression de 5,43 % ;
- Le chiffre d'affaires externe du 1^{er} semestre 2012 du secteur "TRAITEMENT" ressort à 22,416 M€ (contre 21,409 M€ au 1^{er} semestre 2011), ce qui représente une hausse de 4,70 %.

L'augmentation du chiffre d'affaires a été rendue possible grâce à l'apport de nouveaux contrats et à des révisions de prix importantes pour certains de nos marchés. Parmi les nouveaux contrats, on peut citer ceux de Valence, Sainte Maxime, Saint Paul de Vence. Ce chiffre d'affaires supplémentaire, de l'ordre de 10 M€, a permis de compenser une baisse importante des prestations de la société GOSSELIN au Havre ainsi qu'une diminution des tonnages sur Casablanca et sur Oumazza au Maroc. Le total des baisses d'activités est de l'ordre de 4,5 M€.

L'activité "TRAITEMENT" a augmenté de 4,70% grâce à de nouveaux contrats d'apports de déchets sur Aboncourt et à une forte augmentation des tonnages en Mauritanie.

Le chiffre d'affaires à l'international s'est stabilisé à 20,3 M€ et représente 20 % du chiffre d'affaires total.

B) L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

(Résultat opérationnel + dotation avec amortissements et provisions).

Au cours du premier semestre 2012, l'excédent brut d'exploitation, d'un montant de 20 M€, enregistre une forte progression de 4,3 M€ (+ 2,70 %) par rapport à l'EBE du 1^{er} semestre 2011 (15,7 M€). Cette progression est due, d'une part, à des efforts de restructurations importants sur le secteur de Paris qui était très déficitaire précédemment et s'explique, d'autre part, par la signature d'avenants qui ont permis de redresser la productivité, comme à Valence et Pontoise.

C) LE RESULTAT FINANCIER

Il correspond au coût de l'endettement financier net +/- autres produits ou charges financières. Il s'établit à - 2,4 M€ au 30 Juin 2012 contre - 2,2 M€ au 30 Juin 2011.

Durant la période du premier semestre 2012, le Groupe a maintenu un niveau de trésorerie disponible à hauteur de 29,817 M€ contre 27 M€ au 30 Juin 2011 et 37,3 M€ au 31 décembre 2011.

Au 30 juin 2012, les dettes financières nettes s'élèvent à 66,4 M€ contre 67,5 M€ au 30 Juin 2011 et 63,6 M€ au 31 Décembre 2011.

Le ratio des dettes financières nettes par rapport aux fonds propres + provisions est égal à 102,5 % alors qu'il était de 105,5 % au 31 Décembre 2011.

La capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôt) ressort à 15,952 M€, au 30 Juin 2012, et s'est ainsi nettement amélioré par rapport à celle du 30 Juin 2011 (12,790 M€).

D) LE RESULTAT NET

Le résultat net consolidé du 1^{er} semestre 2012 est un bénéfice de 2,792 M€ alors que le montant de ce bénéfice s'établissait à 1,562 M€ au 1^{er} semestre 2011.

Au 30 Juin 2012 la marge nette était de 2,8 % alors qu'elle était de 1,6 % au 30 Juin 2011.

II / PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SECOND SEMESTRE 2012

A) DOSSIER DE BAGNOLS EN FORET

Trois litiges sont en cours concernant le Centre d'Exploitation de Bagnols en Forêt.

1°) En premier lieu, il convient de rappeler l'existence d'un litige entre la mairie de Bagnols en Forêt et deux filiales du Groupe Pizzorno au sujet des conditions d'exploitation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur cette commune.

La mairie de Bagnols en Forêt avait intenté, notamment contre la société GPE, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan pour dépôts des mâchefers non valorisables et source potentielle de pollution.

Certaines sociétés du Groupe ont été condamnées suivant jugement rendu par ledit tribunal le 15 Décembre 2011, à savoir :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non-conformes (GPE 411 K€ - SMA 411 K€).
- Amende pour délit de pollution (GPE 100 K€ - SMA 100 K€).
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols en Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€).
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€).

Le Groupe a fait appel de la décision de justice susvisée devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence qui devrait examiner cette affaire dans le courant du mois d'Octobre 2012.

Après une analyse approfondie des termes du jugement du 15 Décembre 2011 avec ses conseils juridiques, le Groupe estime avoir les plus grandes chances d'être déchargé en appel de la plupart des condamnations rendues en première instance. En conséquence, seule la société SMA a constitué une provision pour un montant de 100 K€ correspondant au risque estimé au 30 Juin 2012.

2°) Il convient de rappeler, en second lieu, que le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt est divisé en quatre sites gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière. Les sites n°1 et n°2 sont totalement exploités. Le site n°3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Quant au site n°4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains. La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en Forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n°4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

3°) Dans un article de presse paru le 27 Juillet 2012 dans le journal "VAR MATIN", *"le syndicat chargé de la gestion des déchets demande près de 7 millions d'euros à SMA chargée de l'installation de stockage des déchets non dangereux à Bagnols en Forêt."*

Pour mémoire, notre société filiale SMA était titulaire d'un contrat de DSP passé avec le SMIDDEV pour la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux dite des "Lauriers", située sur la commune de Bagnols en Forêt. Cette convention a été conclue pour une durée initiale de six années, à compter du 1^{er} Janvier 2003, qui a été prolongée à la demande du SMIDDEV jusqu'au 31 Décembre 2011, par plusieurs avenants.

Dans le cadre de l'exécution de cette DSP, notre société a remis chaque année au SMIDDEV son rapport du délégataire qui était contrôlé par un expert comptable désigné par le SMIDDEV.

Dans ce contexte, nous avons été fort surpris, qu'en Avril 2012, le SMIDDEV réclame à SMA une somme allant de 2,2 M€ à 6,8 M€ selon ses différentes versions. Pour ce faire, le SMIDDEV fonde sa réclamation, d'une part, sur une interprétation personnelle de l'article 12 II de la DSP et, d'autre part, sur un retraitement financier des comptes tels que présentés depuis 2003 dans nos rapports du délégataire.

Ce retraitement porte sur la façon de comptabiliser un poste de charge appelé contractuellement "Surtaxe".

Au-delà du fait qu'il est particulièrement étonnant que le SMIDDEV n'ait jamais soulevé la moindre réclamation depuis 2003, nous contestons l'analyse du SMIDDEV tant sur les retraitements financiers que sur l'interprétation grossièrement erronée de l'article 12 II du contrat de DSP.

En l'absence d'un accord direct entre les parties, ces dernières ont décidé de mettre en application l'article 15 de la convention de DSP "Règlement amiable des litiges" prévoyant l'intervention d'une commission de conciliation.

Comme prévu dans cet article, chacune des parties a alors désigné son conciliateur et le Tribunal Administratif de Toulon a désigné le troisième conciliateur devant présider cette commission de conciliation.

La première réunion de conciliation devrait se tenir le 1^{er} Octobre 2012.

Comme nous sommes confiants sur l'issue de cette procédure à l'amiable, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de S.M.A.

B) DOSSIER DU BALANCAN

Il convient ici de rappeler que notre filiale SOVATRAM est propriétaire d'une installation de stockage de déchets non dangereux située sur la commune du Cannet des Maures. La dernière extension de ce site a été autorisée pour une durée de onze ans suivant arrêté préfectoral du 12 Juin 2009 mais une association d'environnement a présenté une requête en annulation de cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon. Par décision du 19 Avril 2012, le Tribunal Administratif a annulé cet arrêté préfectoral au motif d'une insuffisance de l'étude d'impact concernant les chiroptères protégés.

Toutefois, le Tribunal Administratif, d'une part, reconnaît que la fermeture du site *"serait de nature à compromettre la continuité du service public du traitement des déchets"*, et, d'autre part, a décidé de différer les effets de sa décision de telle sorte que *"l'annulation de l'arrêté du 12 Juin 2009 ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date du présent jugement, pendant lequel il appartiendra à la société SOVATRAM de déposer une nouvelle demande d'autorisation..."*

Ainsi notre filiale SOVATRAM dispose d'un délai de un an pour obtenir une nouvelle autorisation plus complète en ce qui concerne la partie des études environnementale relative aux chiroptères.

Cette décision a fait l'objet d'un double appel de notre part ainsi que de celle de l'Etat. Notre filiale et l'Etat contestent les motifs de cette décision en justifiant du caractère complet des études produites pour l'obtention de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2009.

Cependant, pour parer à toute éventualité, notre filiale SOVATRAM et les services de l'Etat instruisant les demandes d'autorisation (DREAL), travaillent ensemble à l'obtention d'une nouvelle autorisation dans le délai donné par le Tribunal.

Ainsi, l'entier dossier de demande d'autorisation sera déposé fin septembre 2012 pour respecter l'échéancier de la procédure d'instruction établi en concertation avec la DREAL.

C) CONCLUSION

Il n'existe aucune autre incertitude particulière connue à ce jour qui pourrait avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

III / PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2012

Le deuxième semestre 2012 devrait permettre de conforter les bons résultats obtenus lors du premier semestre 2012. Le deuxième semestre bénéficiera notamment du démarrage, à la fin du mois d'Octobre, du contrat de collecte des déchets ménagers et recyclables des trois arrondissements de la ville de Lyon.

Le Groupe est présent sur le territoire du "Grand Lyon" depuis 2006. Une étape importante est franchie dans le développement du Groupe avec l'obtention du marché précité représentant un chiffre d'affaires global de 33 M€ sur une période de cinq années.

Au 30 Juin 2012, notre portefeuille de commandes fermes atteint 715 M€, soit plus de trois années d'activités.

IV / PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Comme précisé en note 9 de l'annexe aux comptes consolidés condensés inclus dans le présent rapport financier semestriel, Monsieur Francis PIZZORNO, qui détient 71,82 % du capital de la société, contrôle le Groupe.

Le reliquat de 28,18 % du capital est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions avec les parties liées concernent les sociétés civiles SCI de la Nartuby et François Charles Investissements qui sont contrôlées par Monsieur Francis PIZZORNO et son groupe familial. Toutefois, ces transactions ne sont pas significatives sur la période et à ce titre ne sont pas détaillées.

Monsieur Francis PIZZORNO

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2012

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2012 (en K€)

ACTIF	Notes	30/06/2012	31/12/2011
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	6.1	10 070	10 070
Immobilisations corporelles	6.2	97 115	100 390
Autres immobilisations incorporelles		647	684
Participations comptabilisées par mises en équivalence	6.3	0	
Titres disponibles à la vente		852	850
Autres actifs non-courants		767	813
Impôts différés actifs	6.4	796	733
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		110 247	113 540
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours		1 680	1 741
Clients et comptes rattachés	6.5	75137	66 555
Autres actifs courants		2 829	3 301
Actifs d'impôts courants		15 575	18 556
Trésorerie et équivalent de trésorerie		29 817	37 287
TOTAL ACTIFS COURANTS		125 038	127 440
TOTAL ACTIF		235 285	240 980

PASSIF	Notes	30/06/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		21 416	21 416
Autres réserves		29 409	27 791
Titres en auto-contrôle		-1 196	-1 603
Résultat net – part du groupe		2 617	1 945
Capitaux propres part du groupe		52 245	49 549
Intérêts minoritaires		2 268	2 183
TOTAL CAPITAUX PROPRES		54 514	51 732
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	6.6	54016	59 222
Impôts différés passifs	6.4	4 058	3 498
Provisions à long terme		3 692	3 052
Avantages postérieurs à l'emploi		3 544	3 339
Autres passifs non courants		136	138
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		65 446	69 249
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		24 140	32 017
Emprunts à court terme		14 904	11 856
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	6.6	27 287	29 866
Passif d'impôts courants		39 386	38 386
Provisions à court terme		3 000	2 192
Autres passifs courants		6 608	5 682
TOTAL PASSIFS COURANTS		115 325	119 999
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		235 285	240 980

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2012 (en K€)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011
CHIFFRE D'AFFAIRES		100 037	95 033
Autres produits de l'activité		241	165
Achats consommés		-7 464	-6 890
Charges de personnel (*)		-46 695	-46 499
Charges externes (*)		-23 269	-22 991
Impôts et taxes		-2 560	-2 207
Dotations aux amortissements nette des reprises		-10 934	-9 814
Dotations aux provisions nette des reprises		-2186	-1 157
Variation des stocks des en cours et produits finis			6
Autres produits et charges courants		-265	-854
Résultat opérationnel		6 905	4 792
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		168	
Coût de l'endettement financier brut	6.7	- 2 147	-1 974
Coût de l'endettement financier net		-1 979	-1 974
Autres produits et charges financiers		-451	-237
Charge d'impôt	6.8	-1 684	- 1 019
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées		2 792	1 562
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 792	1 562
Intérêts minoritaires		175	566
Résultat net (part du groupe)		2 617	996
Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)		0.67967	0.25836
Résultat net dilué par action (en euros)		0.67967	0.25836

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 30 JUIN 2012 (en K€)
--

	Notes	30/06/2012	30/06/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 792	1 562
Gains et pertes actuariels			
Ecart de conversion		31	-86
Impôt sur les autres éléments du résultat global			
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts		31	-86
Résultat global de la période		2 823	1476
Intérêts minoritaires		169	548
Part du groupe		2654	928

(*) Les charges concernant le personnel intérimaire sont présentées avec les charges de personnel.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2012 (en K€)

	Capital	Réserve liées au capital	Titres en auto- contrôle	Réserve et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en capitaux propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Notes</i>								
Capitaux propres 1^{er} janvier 2011	21 416	4	-2 316	29 380	-150	48 334	2 171	50 505
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			87		5	92		92
Dividendes				-800		-800	-70	-870
Résultat global de la période				928		928	548	1 476
Variation de périmètre								
Impact reclassements				-14		-14	-3	-17
Capitaux propres au 30 juin 2011	21 416	4	-2 229	29 494	-145	48 540	2 646	51 186
Capitaux propres 1^{er} janvier 2011	21 416	4	-2 316	29 380	-150	48 334	2 171	50 505
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			6		11	17		17
Dividendes (*)				-771		-771	-82	-853
Résultat global de la période				1 979		1 979	102	2 081
Sortie de périmètre								
Reclassement période				-10		-10	-8	-18
Capitaux propres au 31 décembre 2011	21 416	4	-2 310	30 578	-139	49 549	2 183	51 732
Capitaux propres 1^{er} janvier 2012	21 416	4	-2 310	30 578	-139	49 549	2 183	51 732
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			16		1	17		17
Dividendes				26		26	-84	-58
Résultat global de la période				2 654		2 654	169	2 823
Variation de périmètre								
Impact reclassements								
Capitaux propres au 30 juin 2012	21 416	4	-2 294	33 258	-138	52 246	2 268	54 514

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2012 (en K€)

		30/06/2012	30/06/2011
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		2 792	1 562
Dotations nettes aux amortissements et provisions		13 105	10 971
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		205	161
Plus et moins-value de cession		-113	135
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes (titres non consolidés)		-37	-39
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		15 952	12 790
Coût de l'endettement financier net		2 147	1 974
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 684	1 019
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(A)	19 783	15 783
Impôts versés	(B)	-1 194	-722
Variation du B.F.R. lié à l'activité	(C)	-11 547	-5 889
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)	(D)	7 042	9 172
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-37	-206
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-8 373	-15 920
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (location financement)		-571	-1 092
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 376	120
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidences des variations de périmètre			
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		37	39
Variation des prêts et avances consentis			
Subventions d'investissement reçues			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(E)	-7 568	-17 059
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		17	94
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		27	-800
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-85	-70
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		8 104	10 590
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (location financement)		628	1 160
Remboursement d'emprunts		-12 786	-7 990
Remboursement d'emprunts (location financement)		-3 777	-4 578
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-2 147	-1 974
Autres flux liés aux opérations de financement			-18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(F)	-10 019	-3 586
Incidence des variations des cours des devises	(G)	-59	-1
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G)		-10 604	-11 474

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en K€)
--

		30/06/2012	Variations	31/12/2011
Trésorerie brute	(a)	29 817	-7 470	37 287
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(b)	-14 904	- 3 049	-11 855
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	(c)	548	-86	634
Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)		15 461	-10 605	26 066
Endettement financier brut	(e)	-81 303	7 785	-89 088
Endettement financier net (e) - (d)		-65 842	-2 820	-63 022

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 Septembre 2012.

2 – Référentiel comptable

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2012 du Groupe Pizzorno Environnement sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du groupe Pizzorno Environnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2012 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans la Note 2.1 des comptes consolidés du Rapport annuel 2011, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes d'application obligatoire pour le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2012 :

Il n'y a pas de nouvelles normes affectant le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

Les normes et interprétations sans impact sur les états financiers du groupe sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 7 : Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2012.

Les comptes consolidés de la période intermédiaire ont été établis sur la base des règles utilisées pour la clôture de l'exercice 2011. L'impôt société notamment est calculé en fonction du taux connu par opération pour chaque entité au 30/06/2012. Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises car la direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

3 – Evénements majeurs de la période

- Un litige est actuellement en cours concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

Le centre est divisé en quatre sites, gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Quant au site n° 4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains.

La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

La mairie de Bagnols-en-forêt intente contre, notamment la société GPE, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan, pour dépôts des "mâchefers" non valorisables et source potentielle de pollution.

Le jugement a été rendu par le Tribunal Correctionnel de Draguignan le 15 décembre 2011 et condamne certaines sociétés du groupe sur les thèmes suivants :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non conformes (GPE 411 K€ - SMA 411 K€).
- Amende pour délit de pollution (GPE 100 K€ - SMA 100 K€).
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols en Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€).
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel (Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€).

Le groupe a fait appel de cette décision en date du 22 décembre 2011.

Après une analyse approfondie des termes du jugement avec ses conseils juridiques, le groupe a considéré qu'il possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir en appel la décharge de la plupart des condamnations de première instance. En conséquence, seule la société SMA a constitué une provision pour un montant de 100 K€ correspondant au risque estimé au 30 juin 2012.

- Un litige a vu jour au cours du 1^{er} semestre 2012 concernant la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux dite des Lauriers, située sur la commune de Bagnols en Forêt :

Cette gestion fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) entre SMA (société du groupe Pizzorno) et le SMIDDEV depuis le 1^{er} janvier 2003.

En avril 2012 le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire (SMA) et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation porte sur un montant de 6,8 M€, concernant toute la durée de la DSP (soit depuis le 1^{er} janvier 2003).

La société SMA conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre une « commission de conciliation » (prévue au contrat de DSP) dont la première réunion doit se tenir le 1^{er} Octobre 2012.

Le groupe étant sur de son interprétation des termes du contrat, n'a constaté aucune provision au titre de ce litige dans les comptes au 30/6/2012.

- Une décision du tribunal administratif de Toulon a annulé en date du 19 avril 2012 l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de la décharge du Balançon au Cannet des Maures :

L'extension de ce site (concernant la société SOVATRAM) avait été autorisée par arrêté préfectoral du 12 juin 2009 pour une durée de 11 ans.

L'annulation de cet arrêté (au motif d'une insuffisance de l'étude d'impact concernant des chiroptères protégés), ne prendra toutefois effet qu'un an après le jugement du 19 avril 2012.

La société SOVATRAM (qui a fait appel de cette décision), déposera à la fin du mois de septembre 2012 une nouvelle demande d'autorisation afin d'obtenir dans tous les cas une autorisation d'extension avant le délai fixé par le tribunal.

Cette décision judiciaire n'a pas d'incidence sur les résultats de l'exercice en cours.

4 - Saisonnalité

Une partie de l'activité de traitement des déchets est soumise à une saisonnalité estivale pour les communes du littoral. Cependant, l'effet est négligeable pour l'ensemble du groupe compte tenu de la variété des implantations géographiques en France et à l'étranger.

5 - Périmètre de consolidation

5.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

5.2 - Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.03%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.45 %	100 %	IG
Pizzorno Environm. group Israel	Givatayim (Israel)		100 %	100 %	IG
Pizzorno Valorisation	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Sammet	Saint-Ambroix	302 221 403	78.90 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		96.44 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	96.14 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	IP
Nicollin Sgea Sep	Draguignan		48.45 %	50%	IP
Sgea	Draguignan	324 667 211	96.89 %	100 %	IG
Sma	Draguignan	683 780 186	91.30 %	100 %	IG
Sovatram	Draguignan	739 502 797	96.27 %	100 %	IG
Sud Invest. Environnement	Draguignan	418 742 086	96.40 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		97.55 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		96.60%	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		98.15 %	100%	IG
Transports Pizzorno	Mannevillette	525 244 190	100 %	100 %	IG

5.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2011	Valeur des titres
SCI du Balançan	16,66	32	220	174 ⁽¹⁾
SA Scann	5			0 ⁽²⁾
Tanger Med	10			665 ⁽³⁾
GIE varois d'assainissement	5			10
IRFEDD	13,5			3
Z ET P à Abu Dhabi	49	Société non active		0 ⁽⁴⁾
Total				852

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Les titres de la société TANGER MED ont été acquis au cours de l'année 2008. La faible participation du groupe (10%) ne lui permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme disponibles à la vente.

(4) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

6 – Notes explicatives sur les comptes

6.1 - Goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée lors de la clôture annuelle. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

La valeur comptable nette du groupe étant supérieure à la capitalisation boursière de celui-ci au 30/6/2012, les tests de dépréciation ont été renouvelés lors de l'établissement des comptes de la période intermédiaire. Les tests effectués sur les différentes UGT n'ont pas conduit à constater de dépréciation sur la période

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur trois ans). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué, ce qui a été le cas pour tous les tests réalisés jusqu'à ce jour.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 2% pour la projection des flux de trésorerie. Il ne prend pas en compte de taux d'érosion monétaire pour les contrats car celui-ci est largement compensé par les renouvellements de contrats, les nouveaux marchés et les hypothèses d'érosion retenues par ailleurs.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision : 3 ans
- Taux d'actualisation : 9.3% pour la France, 11.3 % pour les sociétés étrangères. Ces taux sont déterminés à partir d'un taux sans risque de 2.87 %, et d'une prime de risque déterminée en référence à la prime de risque moyenne du marché coefficientée par le Beta de l'entreprise. La prime retenue est de 5.5 % pour la France et 7.5 % pour les sociétés étrangères.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Compte tenu des hypothèses prudentes retenues par le Groupe dans la mise en œuvre des tests de valeur des Goodwill, seul le paramètre du taux d'actualisation a fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les unités génératrices de trésorerie qui concourent à la vérification des principaux Goodwill, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée
	+ 1PT	-1PT	
en K€			
Collecte	-10 950	14 414	35 660
Traitement	-4 549	6 037	828

La valeur d'actualisation qui rendrait la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable est respectivement de 14 % pour la Collecte et 9.5 % pour le traitement.

6.2 - *Immobilisations corporelles*

Rubriques	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	30/06/2012
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 949				-86	5 863
Constructions	54 029	1 918	-8		2 954	58 893
Installations techniques	27 550	2 087	-481		766	29 922
Autres immobilisations corporelles	123 686	4 424	-2 067		260	126 303
Immobilisations en cours	12 691	514			-3 865	9 340(**)
Avances et acomptes	3					3
Total Valeur Brute	223 908	8 943	-2 556		29	230 324
Amortissements						
Constructions	32 835	1 798	-7		6	34 632
Installations techniques	18 508	1 880	-178		59	20 269
Autres immob. corporelles.	71 825	7 182	-1 111		63	77 959
Total amortissements	123 168	10 860	-1 296		128	132 860
Dépréciation						
Immobilisations en cours	350					350 (**)
Total dépréciations	350					350
Total Net	100 390					97 114

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) Dont 6 288 K€ concernent l'élaboration d'une unité de séchage de boues au sein de la société SOVATRAM. Elle devrait être mise en service à la fin de l'année 2012.

6.3 - *Participations mises en équivalence*

Le groupe ne détient plus de participation mise en équivalence.

6.4 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	30/06/2012		31/12/2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires	1055		1 238	149
- Provisions non constatées en social	587		540	
- Annulation provisions réglementées		1 900		1 581
- Location – financement		2 914		2 832
- Evaluation d'actif à la juste valeur		177		179
- Provisions suivi trentenaire		670		620
- Cessions immo. Intra-groupe		59		59
- Indemnités fin de carrière	1 181		1 113	
- Neutralisation provision titres autocontrôle		365		236
Total	2 823	6 085	2 891	5 656
- Compensation ID actifs et passifs par entité	- 2 027	- 2 027	-2 158	-2 158
Total	796	4 058	733	3 498

6.5 – Créances nettes de dépréciations

Au 30/06/2012

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	16 093	5 351	13 508	34 952	40 185	75 137

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 5 671 K€

Au 31/12/2011

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	11 758	4 075	12 743	28 576	37 979	66 555

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 4 920 K€

Sur les 13 508 K€ de créances échues à plus d'un an, la majorité concernent des créances sur des marchés publics au Maroc. Les usages sur ce pays sont différents par rapport à la France. Les prestations sont contractuelles et tous nos contrats au Maroc sont visés par le ministère des finances et de l'Intérieur (collectivités). A noter, qu'une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management pour obtenir plus rapidement le recouvrement des dites créances.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39.5, les créances clients sont considérées comme des actifs financiers et selon IAS 39.46, les créances non provisionnées doivent être évaluées au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

L'impact de cette évaluation (actualisation) au 30 juin 2012, est une réduction de 1 301 K€ de la valeur nominale de ces créances.

6.6 - Emprunts et dettes financières à long terme

(En milliers d'euros)	30/06/2012		31/12/2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
. Echéances - 1 an		20 727		22 461
. Echéances de 1 à 5 ans	42 569		45 938	
. Echéances + 5 ans	4 264		3 976	
Location financement				
. Echéances - 1 an		6 132		7 127
. Echéances de 1 à 5 ans	6 034		8 153	
. Echéances + 5 ans	63		81	
Autres dettes financières				
. Echéances - 1 an		428		278
. Echéances de 1 à 5 ans	1 085		1 074	
. Echéances + 5 ans				
Total	54 015	27 287	59 222	29 866

6.7 – Coût de l'endettement financier brut

(En milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2011
- Intérêts sur emprunts	1 390	1 055
- Intérêts sur contrats de location financement	492	523
- Intérêts et agios bancaires	208	360
- Intérêts divers	57	36
Total de l'endettement financier brut	2 147	1 974

6.8 - Impôts

(En milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2011
Impôt exigible	1 193	722
Impôt différé	491	297
Total charge d'impôts	1 684	1 019

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	
Résultat net consolidé	2 792
Charge d'impôt effective	1 683
Résultat consolidé avant impôt	4 475
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	1 492
Impact des différences de taux (sociétés étrangères)	-13
Impact des charges définitivement non déductibles	205
	1 684

6.9 - Engagements hors bilan

Engagements	30/06/2012 (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	5 640
- Pertes actuarielles et services passés non reconnus des indemnités de fin de carrière	1 166
- Redevances de crédit bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	554
- Cautions données	3 738
- Autres garanties	910
Total	12 008

Dettes garanties par des sûretés	
- Nantissement de fonds de commerce	172
- Nantissement d'actions	1 593
- Nantissement de matériel	168
- Hypothèques	2 244
Total	4 177

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge de la période au titre de ces locations se monte à 4 253 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

(En milliers d'euros)	30/06/2012
- A moins d'un an	2 601
- Entre un et cinq ans	5 036
- A plus de cinq ans	2 459
Total	10 096

7 – Dividendes payés

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre de l'exercice 2010, aucun dividende n'a été attribué au titre de l'exercice 2011 lors de l'assemblée générale du 21 juin 2012.

En euros	2011 voté en 2012	2010 voté en 2011
Dividende total payé	NEANT	800 000 (*)
Dividende par action		0.20

(*) Dont 28 800 attribuables aux titres auto détenus.

8 – Information sectorielle

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, à l'exclusion des activités de traitement liées à des contrats de propreté.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour le premier semestre 2012 sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	77 621	22 416	100 037
Résultat opérationnel	3 303	3 603	6 906
Résultat financier	-1 680	- 751	-2 431
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-
Résultat avant impôts	1 623	2 852	4 475
Charge d'impôt sur le résultat			-1 683
Résultat de l'exercice			2 792

Au 30 juin 2011, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	73 624	21 409	95 033
Résultat opérationnel	898	3 894	4 792
Résultat financier	-1 533	- 678	-2 211
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-
Résultat avant impôts	-634	3 215	2 581
Charge d'impôt sur le résultat			-1 019
Résultat de l'exercice			1 562

9 – Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 71.82 % du capital de la société. Le reliquat, soit 28.18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions avec les parties liées (SCI de la Nartuby et SCI François-Charles Investissements, contrôlées par Monsieur PIZZORNO et son groupe familial) sont non significatives sur la période et à ce titre ne sont pas détaillées.

10 – Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance de faits postérieurs au 30 juin 2012 susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

Direction Générale et financière

Nos Réf. : FP/EV/136-2012

ATTESTATION

Je soussigné, Francis PIZZORNO,

atteste en ma qualité de Président Directeur Général du GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Draguignan, le 28 septembre 2012

Francis PIZZORNO
Président Directeur Général



Novances – David & Associés
« Horizon »
455, promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO
ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109, rue Jean Aicard
83 300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Novances – David & Associés
« Horizon »
455, promenade des Anglais
06285 Nice

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard
83 300 Draguignan

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Nice et Marseille, le 28 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

Novances - David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Hugues DESGRANGES